

**REGLEMENT INTERIEUR**

▪ Conditions générales :

- Un parking est à votre disposition autour du bâtiment. Celui ci doit être utilisé dans les emplacements matérialisés pour ne pas gêner les habitations avoisinantes.
- Tout adhérent d' H<sup>2</sup>O doit avoir pris connaissance du Plan d'Organisation des Secours.
- Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement.
- La piscine H<sup>2</sup>O dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet. Des casiers à clefs sont à votre disposition dans l'accueil.
- Veuillez respecter vos vestiaires respectifs (hommes et femmes).

▪ Sécurité :

➤ Pour l' **AQUAGYM**, le **certificat médical est obligatoire !**  
Nous dégageons toute responsabilité en cas de problème de santé survenu au sein d'un cours.

➤ Lors des **COURS NATATION**, le **bonnet de bain est obligatoire !**  
Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu et que l'éducateur est présent.  
Les parents gardent l'entière responsabilité de leur enfant jusqu'à la prise en charge par l'éducateur sur le bord du bassin et dès la sortie de l'eau à la fin du cours :  
Les parents sont donc *responsables de leurs enfants dans les vestiaires et dans l'accueil !*  
Toutes dégradations pourront être sanctionnées.

- Prier de respecter les locaux et le matériel.
- *L'accès sur le bassin est **formellement interdit** sans la présence d'un maître nageur.*



**Règlement intérieur      PISCINE H<sup>2</sup>O**

Je soussigné(e), **Nom :** ..... **Prénom :** .....  
**Parent responsable de :** .....

**Adresse mail :** .....

**Cours : AQUAGYM ou NATATION      Jours et Horaires de cours :** .....

**Tarif Aquagym > 30 min = 210€ ou 3 x 70      45min = 300€ ou 3 x 100**

**Tarif Natation >    Enfant = 70€      Adulte = 75€**

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à ....., Le.....

Signature :

▪ Hygiène :

- Par mesure d'hygiène les chaussures sont interdites dans les vestiaires ainsi que sur le bord du bassin. Les déposer à l'endroit prévu à cet effet : « espace déchaussage »

**Les chaussures de piscine, claquettes, sont fortement conseillées.**

- Le bonnet de bain n'est pas obligatoire pour l'aquagym toute fois, il est demandé **de relever les cheveux.**

- Les maladies infectieuses telles verrues, herpès ou autres *doivent être signalées.*

- **Douche obligatoire avant chaque bain.** Une douche est conseillée à la sortie du cours.

- Il est formellement interdit de courir ou pousser sur le bord du bassin, ni même de cracher ou uriner dans l'eau. Les plongeurs sont interdits.

- Il est interdit de manger dans l'établissement sauf dans l'accueil.

- Le port du maillot de bain est obligatoire (short et caleçon interdit).

- Interdiction de manger des chewing-gums.

▪ Règlement :

Tout adhérent d' H<sup>2</sup>O doit s'acquitter de son règlement à **son inscription.**

• Le règlement d'**aquagym** peut se faire en 3 fois, mais doit être réglé le *jour de l'inscription.*  
Il est possible de se faire remplacer afin d'éviter que le cours ne soit perdu en cas d'absence.

Toute fois, en cas d'absence prolongé pour raison médicale (supérieur à 4 cours consécutifs), nous remboursons les séances sur présentation d'un certificat médical.

Ce remboursement sera régularisé sur le dernier trimestre : début avril.

• Les cours de **natation** sont établis suivant le calendrier des vacances scolaires.

Seul 1 cours sur la série de 10, pourra être récupéré en cas d'absence (maladie,...).

**SITE INTERNET :**  
**Piscineh2o.fr**